

Subvention exceptionnelle à Radio-Sud

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon a mis cet été à disposition de l'Association Radio-Sud l'ancienne station Gaulard, située rue de Dole.

L'Association réalisant elle-même les travaux d'aménagement intérieurs des locaux, il est proposé, sur avis favorable de la Municipalité, d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 000 F à l'association Radio-Sud.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition.

En cas d'accord, cette somme sera inscrite au chapitre 914.130.95072 code service 0300 qu'il convient d'abonder d'un crédit de 50 000 F par transfert du compte de dépenses imprévues, chapitre 922/29.00516.20200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.